Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/10/2026 - 34456 - 2024 B 04607 - 490 957 081 - 3 C EXPRESS

21 OCT. 2026
3456

3C EXPRESS

50 ZONE AEROPORT CHARLES DE GAULLE, RUE DES CHARDONNERETS

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	10 720	10 720				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	17 389	17 382	8	0,00	548	0,30
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	4,61	7 500	4,07
TOTAL (I)	***35 609***	***28 102***	***7 508***	4,62	***8 047***	4,36
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	139 937	18 858	121 078	74,47	144 583	78,37
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	10 367		10 367	6,38		
. Personnel						
. Organismes sociaux	15		15	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 080		13 080	8,04	14 582	7,90
. Autres	476		476	0,29	4 894	2,65
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	7 348		7 348	4,52	10 719	5,81
Charges constatées d'avance	2 716		2 716	1,67	1 662	0,90
TOTAL (II)	***173 938***	***18 858***	***155 079***	95,38	***176 440***	95,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***209 547***	***46 960***	***162 587***	100,00	***184 487***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 30 000)	**30 000**	18,45	**30 000**	16,26
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	3 000	1,85	3 000	1,63
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	8 668	5,33	8 586	4,65
Report à nouveau	-8	0,00	-8	0,00
Résultat de l'exercice	***9 364***	5,76	***82***	0,04
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***51 023***	31,38	***41 660***	22,58
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	23 678	14,56	51 898	28,13
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	40 000	24,60	903	0,49
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 591	8,36	22 253	12,06
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	14 912	9,17	8 148	4,42
. Organismes sociaux	9 865	6,07	18 831	10,21
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 653	1,02	14	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			779	0,42
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 106	0,68		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 759	4,16	40 000	21,68
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***111 564***	68,62	***142 827***	77,42
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***162 587***	100,00	***184 487***	100,00

3C EXPRESS

50 ZONE AEROPORT CHARLES DE GAULLE, RUE DES CHARDONNERETS

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

3C EXPRESS

ANNEXE

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 162 586,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 9 363,65 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/10/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 35 609 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*10 720*			*10 720*
Immobilisations corporelles	*17 389*			*17 389*
Immobilisations financières	*7 500*			*7 500*
TOTAL	*35 609*			*35 609*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 28 102 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*10 720*			*10 720*
Immobilisations corporelles	*16 842*	*540*		*17 382*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*27 562*	*540*		*28 102*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	*10 720*	*10 720*	*0*	*de 1 à 3 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*17 389*	*17 382*	*8*	*3 ans*
TOTAL	*28 109*	*28 102*	*8*	

3.2 - Etat des créances = 174 089 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*7 500*		*7 500*
Actif circulant & charges d'avance	*166 589*	*166 589*	
TOTAL	*174 089*	*166 589*	*7 500*

3.3 - Provisions pour dépréciation = 18 858 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*18 858*				*18 858*
Comptes financiers					
Total	*18 858*				*18 858*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 46 058 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*46 058*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*46 058*

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 716 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*30000*	*1,00*	*30 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*30000*	*1,00*	*30 000*

4.2 - Etat des dettes = 111 564 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*23 678*	*23 678*		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*13 591*	*13 591*		
Dettes fiscales & sociales	*27 536*	*27 536*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*46 759*	*46 759*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*111 564*	*111 564*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 27 380 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*13 591*
Dettes fiscales & sociales	*13 789*
Autres dettes	
TOTAL	*27 380*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 688 562 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*688 562*	*100,00 %*
TOTAL	*688 562*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 653 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*39 588*		*39 588*
Résultat financier	*-867*		*-867*
Résultat exceptionnel	*-27 705*		*-27 705*
Participation des salariés			
TOTAL	*11 017*	*1 653*	*9 364*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 46 058 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*46 058*
Clients - factures a etablir(41810000000)	*46 058*
TOTAL	*46 058*

8.2 - Charges constatées d'avance = 2 716 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	*2 716*
TOTAL	*2 716*

8.3 - Charges à payer = 27 380 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*13 591*
Fournisseurs fnp(40810000000)	*13 591*
Dettes fiscales et sociales :	*13 789*
Dettes provisio. pour conges a payer(42820000000)	*10 297*
Charges sociales sur conges a payer(43820000000)	*2 386*
Autres charges a payer(44860000000)	*1 106*
TOTAL	*27 380*

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CECG, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3C EXPRESS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*162 587*
Chiffre d'affaires hors taxes	*688 562*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*9 364*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CECG
Fait à VINEUIL-SAINT-FIRMIN le 15/12/2025

REGLEMENTS FOURNISSEURS

Les délais convenus avec nos fournisseurs sont de soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

RESULTATS - AFFECTATION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos de la manière suivante :

- L'intégralité du bénéfice est affectée au poste « Autres Réserves »

Compte tenu de ces affectations les capitaux propres de la Société seront de 51 023 €.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

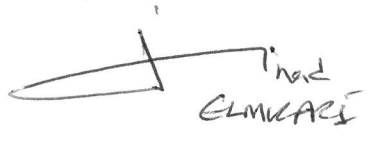
Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

CHARGES NON DEDUCTIBLES VISEES A L'ART 39-4 du CGI

Conformément à l'article 223 quater du CGI, nous précisons qu'aucune charge visée à l'article 39-4 du CGI n'a fait l'objet de réintégration dans le cadre du résultat fiscal de l'exercice.

LE PRESIDENT

INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT SAS
Représentée par Monsieur Jihad EL MKARI



3C EXPRESS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 30 000 €
Siège Social : 50, rue des Chardonnerets
Zone de l'Aéroport Charles De Gaulle 93290 TREMBLAY EN FRANCE
490 957 081 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 22 décembre
à neuf heures

Au siège social,

La société **INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT SAS** au capital de 100 000 € dont le siège est situé au 50, rue des Chardonnerets – BR 53255 Roissy CDG 93290 Tremblay en France et immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 722 041 381 et seule associée de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **3C EXPRESS** au capital de 30 000 € divisé en 30 000 actions de 1 € chacune, représentée par Monsieur Jihad EL MKARI, son dirigeant

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, la société **INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT SAS**, associé unique, représentée par Monsieur Jihad EL MKARI, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2025 ; elle a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Il est rappelé que la Société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du 17 décembre 2024, cette transformation n'ayant pas entraîné la création d'une personne morale nouvelle.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2025
- L'affectation du résultat dudit exercice.

Il précise que tous les documents prescrits par la loi et les statuts ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social dans les délais prévus.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 tels qu'ils ont été arrêtés par le Président, et se soldant par un bénéfice de 9 364 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 9 364 € clos de la manière suivante :

- L'intégralité du bénéfice est affectée au poste « Autres Réserves »

Compte tenu de ces affectations les capitaux propres de la Société seront de 51 023 €.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

L'ASSOCIE UNIQUE

INTERNATIONAL CONTAINER ET TRANSPORT SAS
Représentée par Monsieur Jihad EL MKARI

